

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'à partir du 1er novembre 2021, **le tri des emballages se simplifie.**

Grâce à la modernisation du centre de tri du Plantaurel à Varilhes et à de nouveaux débouchés industriels pour recycler les divers plastiques, désormais vous pouvez **déposer dans le bac, sac ou conteneur jaune tous les emballages ménagers sans distinction** : emballages en métal, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, pots de crème cosmétique, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre comme toujours.

Maintenant n'hésitez plus : **si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.**

Pour éviter les doutes, un mémo tri joint à ce courrier vous précise les nouvelles consignes en usage dans votre commune. Vous pouvez également télécharger l'appli Guide du tri de CITEO pour vous faciliter le tri au quotidien ou consulter le site [www.smectom.fr](http://www.smectom.fr).

Vous trouverez également sous ce pli, une plaquette explicative qui complètera votre information sur le devenir des emballages que vous triez et vous apportera quelques conseils dans votre geste quotidien de tri.

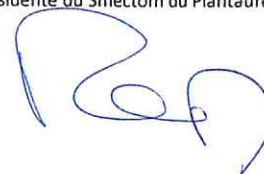
Les Présidents des territoires dans lesquels vous résidez et moi-même Présidente du Smectom du Plantaurel, souhaitons vous associer à cette évidence : pour recycler plus, il suffit que chacun et chacune d'entre-nous trie plus d'emballages !

Grâce à notre geste de tri, nous agissons en faveur de l'environnement et contribuons à la réduction des déchets résiduels stockés sur l'installation de Berbiac à Manses en Ariège.

Nous sommes toutes et tous acteurs du recyclage : **engageons-nous, trions plus !**



Florence ROUCH  
Présidente du Smectom du Plantaurel



Thomas FROMENTIN  
Président CA Pays de Foix-Varilhes



Laurent PAMIFOUS  
Président CC Arize-Lèze



Alain NAUDY  
Président CC de la Haute-Ariège



Alain TOMEU  
Président CC du Pays de Mirepoix



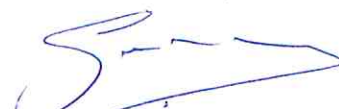
Alain ROCHET  
Président CC Portes d'Ariège-Pyrénées



Philippe PUJOL  
Président CC du Pays de Tarascon



Marc SANCHEZ  
Président CC du Pays d'Olmes





# MÉMO TRI

## TOUS LES EMBALLAGES



réserve aux EMBALLAGES uniquement



le petit +  
Bien vider, ne pas laver, ne pas imbriquer, ne pas compacter.

## LE VERRE



le petit +  
Le verre se recycle à l'infini !

## TOUS LES PAPIERS



le petit +  
Agrafes, trombones et spirales tolérés.

CONTACT : [www.smectom.fr](http://www.smectom.fr) / 05 61 68 02 02



## LES EXCEPTIONS AU MÉMO TRI

### DES EMBALLAGES

• Les emballages des déchets dangereux chimiques de la maison



DÉCHÈTERIE



déchèterie

Pots de fleurs, jouets, objets en plastique... ce ne sont pas des emballages ! Donc ça ne va pas dans les contenants jaunes.

### DU VERRE

• Ampoules à filament, vaisselle (verre à boire, assiette, pot fleur)  
• miroir

SE JETTENT À LA POUBELLE



• Ampoules basse consommation

BOITE RECYLUM

grandes surfaces, magasins de bricolage, ou en déchèteries



### DU PAPIER

• papiers alimentaires,  
• lingettes,  
• papier cadeau métallisé  
• couvertures plastiques des cahiers

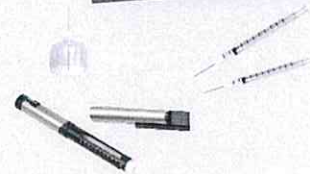
SE JETTENT À LA POUBELLE



## LE BON TRI, C'EST AUSSI

### LES DÉCHETS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

piquants, coupants et boîtes DASRI



pharmacie

### LES DÉCHETS ORGANIQUES

de la cuisine et du jardin



composteur

### LES TEXTILES

même troués et chiffonnés, conditionnés en sacs !



recup' textiles



...ET PLEIN D'AUTRES FILIÈRES DE RECYCLAGE SUR [WWW.SMECTOM.FR](http://WWW.SMECTOM.FR)